

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

REUNION DU 05 novembre 2018

Présents : MM. Dominique BATONNET, Marcelle BUFFARD, Hervé BOUVET, Richard VALVIN, Dominique GIRARDAIN, Marie-Hélène MOLLIER, Fabien RITTAUD, Dominique MUGNIER-DEPRES.

Absent(es) excusé(es) : Jacques JAMES, François RIGNOT, Nicolas AVIGNON, Donat LAVOREL, Estelle BOUVERAT.

URBANISME : Le conseil municipal prend connaissance des avis de la commission d'urbanisme réunie le 16 octobre et le 5 novembre 2018 :

- **DEMANDE DE PROROGATION DECLARATION PREALABLE** des Consorts LAVOREL Sylvie, Françoise, Marie-Paule, Mireille, Geneviève et Pascale – AVIS : DEFAVORABLE. Le délai de validité est échu.

- **DEMANDE DE PROROGATION DECLARATION PREALABLE** de Jean-Michel DEMAISON, les Lavorel - AVIS : FAVORABLE.

- **DECLARATION PREALABLE** de Nicolas RICHERT pour la construction d'une piscine de 6m x 3m, parcelle n° 3737, lotissement Lacuma – AVIS : FAVORABLE sous réserve de l'avis de la CCPC.

- **DECLARATION PREALABLE** de Nadir DERARDJA pour la construction d'une cuisine d'été avec barbecue en bout de terrasse, parcelle n°2892, 538 route de Ferrières – AVIS : toit plat non autorisé pour une annexe. Les plans ne sont pas suffisamment précis. Par courrier du 25/10/2018, Monsieur DERARDJA a abandonné son projet.

- **DEMANDE DE PROROGATION PERMIS D'AMENAGER** de Martine OUVRIER, parcelle n°2006, les Genoux – AVIS : FAVORABLE.

- **PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF** de Patrick SENAILLE et Valérie pour agrandissement du tènement foncier (52m²), des murs de la piscine, de la terrasse principale avec création d'un escalier et modification de l'accès véhicule, lotissement Belle Vue, lot n°3 – AVIS : FAVORABLE.

- **PERMIS DE CONSTRUIRE** de Serge ANGELINO et Vorlette CHAPELAIN de SEREVILLE pour la construction d'une maison individuelle, parcelle n° 730b, les marais, lotissement l'Orée du Bois, lot n° 2 – AVIS : FAVORABLE.

- **PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF** de Alain TENENBAUM concernant l'annulation de la construction d'un abri voiture, 333 route des Frégnards, lotissement CAROLINE – AVIS : FAVORABLE.

- **DECLARATION PREALABLE** de Gisèle MAVOIAN pour le détachement d'un lot à bâtir, parcelle n° 2593, 803 route de Ferrières – AVIS : FAVORABLE.

.../...

DECLARATION PREALABLE de Raphaël BARDONE pour la construction d'une piscine de 9m x 3,5m, parcelle n° 2334, 1225 route de Ferrières – AVIS : FAVORABLE.

- **DECLARATION PREALABLE** de Michel GOMES pour la construction d'une piscine de 6,5m x 3,5m, parcelle n°3391, 1239 route de Ferrières – AVIS : FAVORABLE.

- **DECLARATION PREALABLE** de Christian BEC pour la construction d'une piscine de 8m x 4m, parcelle n° 2167, 61 chemin des Fontanettes – AVIS : FAVORABLE.

- **DECLARATION PREALABLE** de Sylvain FRAISSENET pour le remplacement des fenêtres et des portes fenêtres actuellement en bois par des fenêtres en PVC couleur gris anthracite, parcelle n° 2195, 338 route de Cluchina – AVIS : FAVORABLE.

DELIBERATIONS :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SCOLAIRES : Cette convention a pour objet d'autoriser la commune, dans le cadre de ses activités périscolaires (garderie), d'utiliser les locaux scolaires (cour de récréation, hall d'entrée et sanitaires), hors temps scolaire. Le conseil municipal valide la convention de mise à disposition des locaux scolaires par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles à la commune et autorise Monsieur le maire à signer la convention.

EVOLUTION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE SERVICES DE SEYSSEL (SIESS) : Après avoir pris connaissance des modifications statutaires décidées par le comité du SIESS, le conseil municipal approuve ces modifications et charge le Maire de notifier cette délibération au Président du SIESS.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE «ECLAIRAGE PUBLIC » au SIESS : Le conseil municipal décide du transfert au SIESS de la compétence « Eclairage Public » selon l'option A : Investissement et Exploitations/Maintenance avec prise d'effet du transfert au 01/06/2019 et autorise le Maire à signer tous les actes se rapportant à ce transfert.

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES ET DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A CE GROUPEMENT :

Le conseil municipal :

- approuve l'acte constitutif ;
- approuve que la coordination de ce groupement, pour ce qui relève de la passation des marchés, soit confiée au SIESS ;
- donne mandat au SIESS pour collecter les informations utiles à la préparation du marché directement auprès du gestionnaire de réseaux de distribution publique et autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

ADHESION AU CONTRAT CADRE DE FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT AU CENTRE DE GESTION (CDG) :

Le conseil municipal :

- adhère au contrat cadre d'action sociale de fourniture de titres restaurant proposé par le CDG74 selon la proposition faite par Monsieur le Maire ;
- .../...

- dit que seront éligibles tous les agents de la collectivité qui ont une pause repas sur leur temps de travail et ne bénéficiant pas d'une indemnisation par un autre moyen ;
- définit le montant de la valeur faciale des titres restaurants à 7€ ;
- définit le taux de participation employeur à la valeur faciale de chaque titre à 60 % ;
- inscrit au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération (au 01/01/2109) ;
- autorise le Maire à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Désignation d'un conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales** : Mme Marie-Hélène MOLLIER a été désignée déléguée à cette commission.

- **Rapport d'activités de la CCPC** : Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activités 2017 de la CCPC. Ce rapport est consultable en mairie.

- **Enquête publique PLU – Nouvelles dates d'enquête** : Suite à une erreur relevée dans le journal le Messager, les dates de l'enquête publique ont dû être modifiées. L'enquête publique aura lieu du **Vendredi 23 novembre au Lundi 24 décembre 2018.**

**LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU
LE LUNDI 10 DECEMBRE 2018 A 20 H 00.**

LE MAIRE

